

## Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 20 février 2020 Saint-Germain-la-Ville

**Titulaires présents** : Gilles ADNET, Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

**Étaient représentés** : Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), Françoise DROUIN par René SCHULLER (pouvoir), Hubert FERRAND par Hubert ARROUART (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante).

**Absents** : Roger BERTON (excusé), Catherine DETHUNE (excusée), Hubert FAUCONNIER, Jean-Claude MANDIN (excusé), Fabrice REVELLI, Jean-Marie ROSSIGNON (excusé), François SCHUESTER (excusé).

Soit 37 votants.

**Suppléants présents** : Odile CAQUE, Damien GALLOIS, Alain GOBILLARD, Claudy MATHIEU, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Dominique MILLION, Luc MILLION, Evelyne VALENTIN, Andrée VIART.

**Suppléants absents** : Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Jean-Claude FARON, Marie-Ange GRUÉ, Daniel HERBILLON, Philippe HINCELIN, Alain JACQUES, Éric MERCIER (excusé), Florence PERARDEL, Muriel RENAULT (excusé), Audrey SCHULLER (excusé), Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN.

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRIGNOLI.

### I. FINANCES

#### 1. Dossiers de demande de DETR

PRIORITE	PROJET	AXE	Intitulé AXE	MONTANT TOTAL HT	TAUX	DETR SOLLICITEE
1	Achat de tableaux numériques interactifs dans les écoles	3	Recours aux nouvelles technologies dans les bâtiments scolaires	100 320	50%	50 160
2	Ingénierie technique	2	Projets favorisant le développement ou le maintien de services publics en milieu rural afin d'assurer la présence de ces services au plus près des populations	50 000	60%	30 000
3	Rénovation énergétique des luminaires des écoles (passage en LED)	3	Bâtiments intercommunaux	82 231	40%	32 892
4	Rénovation du Local des jeunes	3	Bâtiments intercommunaux	20 730	40%	8 292
<b>TOTAL</b>				<b>253 281</b>		<b>121 344</b>

Monsieur le Président énumère 4 dossiers nécessitant une demande de DETR représentant un montant total de 121 344 € :

- les tableaux numériques interactifs des écoles -au nombre de 33 et dont les plus anciens datent de 2012 nécessitent souvent des interventions extérieures lorsqu'elles ne peuvent pas être traitées en interne. Malgré cette maintenance régulière, il faut envisager l'achat de produits « nouvelle génération ». Le montant maximum de la DETR est évalué à 50 160 €.
- l'accompagnement des projets structurant au titre des compétences en matière d'environnement (assainissement-eau potable / suivi des DSP / suivi de l'élaboration du schéma directeur de l'eau potable) nécessite une connaissance de l'ingénierie technique et la création d'un poste chargé de mission. Le montant maximum de la DETR est évalué à 30 000 € (60 % la première année, 40 % la seconde).
- le changement des luminaires des écoles en LED permettrait de faire des économies. Le devis des fournitures de matériel est chiffré à 82 231 € HT, sachant que la base du devis sur l'école de Vésigneul-sur-Marne est de 16 180 €. Le montant maximum de la DETR est évalué à 32 892 €.

- la rénovation du Local des Jeunes de Courtisols nécessite des travaux qui pourraient permettre aussi une extension du lieu d'accueil des jeunes au hall des bâtiments. Le devis estimatif est chiffré à 20 730 €TH. Le montant maximum de la DETR est évalué à 8 292 €.

Monsieur le Président signale qu'il n'est pas certain que ces 4 dossiers soient tous retenus.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## 2. Indemnité du percepteur 2019

Monsieur le Président propose 50 % du montant de base soit 469,32 €. Il précise que c'est la dernière année que le conseil vote cette indemnité, puisque l'Etat prendra en charge directement cette indemnité dès 2020.

Vote du conseil communautaire : 35 voix pour et 2 absentions.

## 3. Remboursement de frais de réception

Monsieur le Président expose que Monsieur VANSANTBERGHE a avancé des frais s'élevant à 34.21 € auprès d'une enseigne de commerce de détail pour une réception organisée par la communauté de communes. Il convient donc de le rembourser.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## 4. Autorisation du lancement du marché de restauration scolaire

Monsieur le Président propose de lancer le marché de restauration scolaire pour une durée de 2 ans dès la rentrée de septembre 2020. Ce marché représente au total la fourniture de 80 540 repas.

Durant les débats il est fait mention que certains parents ont signalé une baisse de la qualité des repas. Messieurs le Président et vice-présidents signalent qu'aucun parent ne s'est manifesté auprès d'eux et que rien n'a été signalé lors du dernier conseil d'école. Ils ajoutent que le critère de choix restera néanmoins le prix. Si l'on retient la qualité en critère de choix cela aura un coût, et certaines familles se trouveront en difficulté.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## 5. MARPA : réflexion sur le loyer dû à la communauté de communes

Année	TOTAL Annuités dûes	Coût du préfinancem ent de l'opération	Provision pour Grosses Réparation (PGR)	Frais généraux	Montant annuel avec PGR+FG	Loyer mensuel
2017	62 913,24 €	1 400,00 €	11 719,51 €	2 564,48 €	78 597,23 €	6 549,77 €
2018	62 913,24 €	1 400,00 €	11 912,10 €	2 630,90 €	78 856,23 €	6 571,35 €
2019	62 913,24 €	1 400,00 €	12 361,47 €	2 686,23 €	79 360,95 €	6 613,41 €
2020	61 843,16 €	1 400,00 €	12 454,20 €	2 760,54 €	78 457,91 €	6 538,16 €

Après avoir affiché un tableau comptable, Monsieur le Président indique les difficultés financières de la MARPA qui subit un rattrapage de charges sociales. En 2020 le loyer mensuel est de 6 538,16 €.

Un emprunt court jusqu'en 2038.

Un poste de « Provisions pour Grosses Réparations » (PGR) est prévu chaque année au budget (par exemple pour 2019 : 12 361,47 € ; pour 2020 : 12 454,20 €). Pour aider les finances de la MARPA, Monsieur le Président propose la suspension pour 2 ans du poste « PGR ». Il annonce aussi avoir pris tout récemment contact avec la MSA pour tenter d'obtenir une subvention.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## II. URBANISME

### 6. Avis sur le projet éolien NORDEX XXII « Chemin de Châlons »

Monsieur le Président indique que le Maire de Saint-Martin-aux-Champs est favorable au projet (pour 2 éoliennes) et demande l'avis du conseil communautaire.

Vote du conseil communautaire : 35 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

### 7. PLU de Saint-Germain-la-Ville

➤ Modalités de la concertation concernant la modification simplifiée : modification des dates

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de décaler les dates de concertation relative à la modification simplifiée : celles prévues étant fixées du 10/02/2020 au 10/03/2020, et décalées du 18/03/2020 au 16/04/2020.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

### 8. PLU Omey

➤ Eléments de réponse aux observations du contrôle de légalité

Monsieur le Président indique que le contrôle de légalité de la Préfecture a demandé des éléments de réponse à ses observations. Celles-ci ont été transmises par le cabinet d'étude :

- ✓ **Rapport de présentation**
  - Les zones humides : pages 132 et 133
  - La cohérence des documents du PLU : pages 134 et 135
  - La desserte des réseaux pour la zone AU : pages 108 et 109
  - Les risques : pages 70 et 71
  - Les justifications des exemptions du règlement : page 112
  - La protection des haies : page 110
- ✓ **Règlement**
  - Le règlement de la zone A : tableau page 39
  - Le stationnement vélos : pages 8, 16 et 35
- ✓ **OAP**
  - Accès et dessertes : page 6 (paragraphe 10.1 et 11.1)
- ✓ **Emplacements réservés**
  - Ajout de fiches dans le dossier : 4c-Fiches\_ER
- ✓ **Servitudes**
  - Liste complétée

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## III. LOGEMENT

### 9. Attribution de subventions CT 19

Monsieur le Président demande qu'une subvention CT N° 19 (du 13/12/2019) soit accordée pour les 2 cas suivants :

	COMMUNE	Statut d'occupation	TYPE DE TRAVAUX	SUBVENT° VOTEE
1	SAINT GERMAIN LA VILLE	PO	Travaux d'autonomie de la personne	1 384
2	SOMME-SUIPPE	PO	Travaux d'économie d'énergie	5 000
<b>TOTAL</b>				<b>6 384</b>

- Saint-Germain-la-Ville : travaux autonomie de la personne : demande de subvention de 1 384 €.
- Somme-Suippe : travaux d'économie d'énergie : demande de subvention de 5 000 €.

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président indique à l'assemblée que la 1<sup>ère</sup> phase de la vélo-route « Pogny/Vitry-la-Ville » est au 3/4 recouverte d'enrobé (photos à l'appui). La plantation des arbustes aura lieu avant l'été.

Pour la deuxième phase, une réunion est prévue pour avoir des informations relatives à la Loi sur l'Eau. Le passage de la passerelle reste à faire.

Dernier conseil communautaire avant les élections municipales : 12 mars 2020 à 20 h 30.

Commission scolaire : 10 mars 2020 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.